

**EXTRAIT**

Du Registre des Délibérations du Comité du  
**Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes**

28/04/2010

**Objet :** L'an deux mille dix et le vingt-huit avril à dix sept heures trente  
**Budget Primitif 2010** Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
**N° 1004/04** **Monsieur Jean THAON**  
**Présents ou représentés :**  
**MM. THAON, MARY, MANFREDI, IPPOLITO, LEMOUTON, CONCAS, CORNIGLION & MMES MURRIS, EL HEFNAOUI, FLAVIEN-COHEN**

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2010.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2010 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement .....	1 654 000.00 €
	Investissement .....	66 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>1 720 000.00 €</b>
RECETTES :	Fonctionnement .....	1 654 000.00 €
	Investissement .....	66 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>1 720 000.00 €</b>

VOTES : Pour = 20 / Contre = 0 / Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

